

# COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

## SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 01/09/2022  
Nombre de membres en exercice : 46  
Nombre de membres présents : 41  
Nombre de procurations : 4  
Votes pour : 45  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS** : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSÉ Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), LECLERC Jean, COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), SANS Nicolas (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), SCANDELLA Arlette (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), TATAREAU André (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

**ETAIENT ABSENTS** : CANTEGRIL Jean-Marc (Le Fossat), BORDALLO Ramon (Loubaut), ALBERO Elisabeth (Sainte Suzanne), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize)

**ETAIENT EXCUSES**: COURET Jean-Luc (Le Carla Bayle), BLANDINIÈRES Lydia, DEDIEU Alain (Lézat sur Lèze), MARTINEZ Rolande (Le Mas d'Azil)

**PROCURATIONS**: COURET Jean-Luc à SANS Jean-François, BLANDINIÈRES Lydia à SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain à LLUIS Claude, MARTINEZ Rolande à BERDOU Raymond

Délibération n° 2022-90

### Objet : DESIGNATION DE 1 DELEGUE TITULAIRE ET 1 DELEGUE SUPPLEANT AU SMECTOM DU PLANTAUREL

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire sa délibération du 28 juillet 2022 désignant les délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du SMECTOM du Plantaurel. Hors 1 délégué titulaire souhaite être désigné délégué suppléant. Il convient donc de désigner 1 nouveau délégué titulaire et 1 nouveau délégué suppléant à cette instance.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité des membres présents :

Délégué titulaire : M. Patrick LAFONT

Délégué suppléant : M. Frédéric CAMPS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Jean-Claude COURNEIL